

DÉPARTEMENT DE LA NIÈVRE.

STATISTIQUE

DE L'ARRONDISSEMENT DE CLAMECY,

AVEC NOTICES HISTORIQUES, AGRICOLES, INDUSTRIELLES, COMMERCIALES,
ADMINISTRATIVES, TOPOGRAPHIQUES
ET GÉOLOGIQUES,

PAR

A. MARLIÈRE,

SOUS-PRÉFET DE CET ARRONDISSEMENT,

CHEVALIER DE L'ORDRE IMPÉRIAL DE LA LÉGION-D'HONNEUR, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ IMPÉRIALE DES SCIENCES,
ARTS ET BELLES-LETTRES DE LA VILLE DE SAINT-QUENTIN.



Si les Statistiques les mieux étudiées
ne peuvent être d'une exactitude irrépre-
chable, elles ont toujours leur utilité au
point de vue économique et politique.

(Maréchal de VAUDAN.)

CLAMECY,
IMPRIMERIE, LITHOGRAPHIE ET AUTHOGRAPHIE DE CH. CÉGRÉTIN,
rue de la Monnaie, 14 et 16.

MDCCLXIX.

Les meilleures terres valent, en moyenne, de 1,000 à 4,500 francs l'hectare et se louent aux fermiers de 20 à 30 francs.

MAYNE. — Il n'y a pas de maison commune. Les archives de la mairie sont déposées au domicile du maire.

ÉGLISE. — L'église, située à Moulinot, paraît avoir été bâtie au xiv^e siècle; elle est très-petite et en mauvais état. — La commune est réunie à Runges pour le spirituel.

PRESBYTÈRE. — Le presbytère est à Runges.

CURÉ. — Le cimetière entoure l'église de Moulinot et se trouve ainsi placé au milieu du village, contrairement aux prescriptions; il est entouré de murs et sur un sol argileux. Il n'existe point de tarif fixant le prix des concessions de terrain pour les sépultures privilégiées.

MAISON D'ÉCOLE. — Moissy-Moulinot est réuni à Neuffontaines pour l'instruction primaire.

LAVOIRS ET FONTAINES. — La commune ne possède pas de lavoirs. Deux puits publics, situés l'un à Moissy et l'autre à Moulinot, servent à l'alimentation des habitants; les eaux en sont bonnes et ne tarissent jamais. Les bestiaux s'abreuvent dans des mares qui se dessèchent quelquefois pendant les grandes chaleurs; alors il est difficile de se procurer de l'eau ailleurs, et l'on est obligé d'avoir recours aux puits du village pour faire boire le bétail.

POSTES. — Le service des postes est fait par le bureau de Monceaux, où réside le facteur. Une boîte aux lettres est placée au chef-lieu de la commune.

FORÊTS. — Il n'y a point de bois sur le territoire de Moissy-Moulinot.

CHASSE ET PÊCHE. — Le droit de chasse est affermé dans les bois communaux. Le pays est accidenté; on y trouve le lièvre et la perdrix rouge et grise.

GARES. — Un garde champêtre est chargé de la surveillance des propriétés rurales; il reçoit de la commune un traitement annuel de 50 francs.

NOTES DIVERSES. — L'état civil de la commune remonté à l'année 1732. — Le nombre des conseillers municipaux, d'après la population, est de dix. — Une fête patronale a lieu le 24 août.

NOTICE HISTORIQUE. — Moissy-Moulinot — *Moginacensis*. — La dénomination latine de *Moginacensis* semblerait indiquer un lieu de fondation monastique. La cure

de cette paroisse était anciennement à la nomination de l'évêque d'Autun. Son origine remonterait donc au xi^e ou xiv^e siècle.

Moulinot a donné le jour à Edme-Louis Billardon de Sauvigny, né en 1730 et mort en 1800; militaire, puis censeur royal, ce fut lui, dit-on, qui donna les premiers éléments de littérature à la célèbre M^{me} de Genlis. On cite de lui deux poèmes dont les sujets honorent ses sentiments et sa plume; l'un, *la France renvoyée*, écrit à l'occasion de l'attentat de Damiens; l'autre, *la Religion révoquée*, en réponse au poème de la religion naturelle de Voltaire.

NEUFFONTAINES.

SITUATION, ROUTES ET CHEMINS. — Village du canton de Tannay, à 1 myriamètre 5 kilomètres E. de cette ville, à 2 myriamètres 3 kilomètres de Clamecy et à 7 myriamètres 5 kilomètres de Nevers. Il est situé dans la petite vallée de l'Armançon et traversé par la route départementale n^o 12, de Clamecy à Château-Chalon, qui passe à un kilomètre des habitations. Deux ruisseaux, l'Armançon et Fontaine-d'Armançon, arrosent le chef-lieu de la commune; ils sont alimentés par de belles sources et deviennent flottables un peu plus loin.

Le calcaire à entroques, qui forme la base de l'étage oolithique inférieur, se montre dans le fond de la vallée; ses argiles y constituent d'excellents prés. Le reste du territoire est formé par un calcaire espùilleux. La fissilité de ce calcaire donne une sécheresse extraordinaire au sol; sa surface est généralement composée de fragments pierreux qu'on appelle vulgairement *clapias*. Les sommets des montagues sont arides et d'un aspect désolé. La butte conique de Mont-Sabot est assez remarquable ainsi que celle de Mont-Bué.

Les chemins classés sont au nombre de douze, ayant une longueur totale de 46,933 mètres, dont 4,341 mètres sont à l'état d'entrelien.

DIVISION ET POPULATION DE LA COMMUNE. — Neuffontaines se compose, avec les cinq hameaux qui en dé-

peuvent, de 200 habitations, dont 197 sont couvertes en chaume. Sa population est de 702 habitants, ainsi divisés : Neuffontaines 170; Vigne-le-Haut, 160; Vigne-le-Bas, 160; Chitry, 160; Fletz, 33; Montaigne-le-Haut, 100. La commune compte trois sections : 1^{re} celle de Neuffontaines, qui se compose du village; 2^e celle de Vigne-le-Haut et du hameau de Vigne-le-Bas; 3^e celle de Chitry réunie à Fletz.

STREPTICIE DU SOL, IMPRORS. — L'étendue superficielle imposable de la commune est de :

Terres labourables . . .	1208 ^h 19 ^a 60 ^a	} 1527 ^h 44 ^a 30 ^a
Bois	44 25 10	
Prairies	110 88 30	} 45 69 20
Vignes	49 45 45	
Chénopières, jardins et vergers	26 03 90	} 10,555 ^l » »
Pâturés	36 58 35	
Étang, mares et biez	0 74 10	} 43,631 [»]
Châumes et broussailles	1 29 50	
Contenance non imposable, routes, etc.	45 69 20	
Revenu imposable (servant de base à la contribution foncière)	10,555 ^l » »	

Valeurs locales (revenu des propriétés bâties et non bâties de la commune) 43,631[»]
 Contribution foncière 3,851 44 }
 mobilière 1,454 54 } 5,005 08

Neuffontaines fait partie de la perception de Nuars; le percepteur réside à Forlé, près de La Maison-Dieu.

PROPRIÉTÉS COMMUNALES. La commune de Neuffontaines possède 157 hectares 6 ares de bois: 36 hectares 98 ares (bois de Montry) appartiennent à la section de Neuffontaines et sont situés sur son territoire; 20 hectares 8 ares (bois des Brosses d'Armanche) appartiennent à la section de Chitry et sont situés sur Bozoches; 100 hectares (bois de Montvigne) appartiennent à la section de Vigne et sont situés sur le territoire de Pouques.

Les bois de Montry, appartenant aux habitants de Neuffontaines, reposent sur une chaume de 74 hectares 51 ares, dont les terrains vagues servent au pacage des bestiaux.

Les revenus ordinaires de la commune s'élèvent à 3,350 francs; ils ne suffisent pas pour couvrir ses dépenses annuelles et obligatoires; elle s'impose habituellement pour le traitement du garde champêtre et du desservant.

IGNORANCE, COMMERCE. — Les habitants de cette commune sont généralement pauvres; ils n'ont aucune industrie, et le sol est si mauvais que l'agriculture y est en souffrance.

Les sources qui alimentent le ruisseau de l'Armanche, forment, dans l'intérieur du village, un petit étang dont les eaux font tourner un moulin à blé qui, avec un autre moulin à moteur hydraulique, sont les seuls établissements industriels du pays. Il y a sur le territoire de la commune quelques carrières de pierres à bâtir.

FOIRES ET MARCHÉS. — Deux foires se tiennent au chef-lieu de la commune, les 5 mars et 5 septembre. Il y a aussi deux fêtes locales qui ont lieu le 1^{er} août et le 8 septembre.

AGRICULTURE. — Ainsi que nous l'avons dit, les terres sont en partie stériles ou très-médiocres; elles se vendent 300 et 400 francs l'hectare; toutefois, celles de la vallée ont une valeur de 1,500 à 1,600 francs. Il y a peu de prairies, mais les foin sont de bonne qualité. Les vignes donnent des vins rouges et blancs assez agréables, quoique très-légers. Depuis plusieurs années, les laboureurs cultivent les prairies artificielles; ils élèvent quelques bestiaux, des moutons et des élévés. Les habitants vivent, en général, des faibles ressources que leur procure leur travail et leurs champs. Il n'y a point de fermiers dans la commune, la propriété étant très-divisée.

Le salaire quotidien des ouvriers qui s'occupent d'agriculture est de 1 fr. 50, et de 75 centimes pour les femmes.

MARIE. — La commune est propriétaire indivis d'une maison située à Neuffontaines, servant de mairie et dont elle a fait l'acquisition en 1844.

ÉGLISE. — L'église, située au chef-lieu de la commune, est du XIII^e siècle. C'est un édifice de pauvre apparence, couvert en tuiles, mais qui a conservé le style pur de son époque. Il est à une seule nef, avec abside à angle droit; un petit clocher, qui dépasse à peine la toiture, renferme une cloche.

La modeste église de Saint-Pierre, située sur le Mont-Sabot, est considérée par les habitants de Vigne et de Chitry comme leur église paroissiale.

A Vigne-le-Haut il y a une chapelle qui faisait partie autrefois d'un château appartenant à la famille de Bourbon-Busset. En 1836, M. le vicomte de Bourbon-Busset vendit

les biens qu'il possédait à Vigne et fit don de la chapelle à cette section.

PRESBYTÈRE. — Le presbytère de Neuffontaines est situé au hameau de Vigne-le-Haut. La commune en a fait l'acquisition en 1844, au prix de 6,000 francs. Cette habitation est très-convenable ; il y a un jardin et un puits.

CURRIÈRE. — L'église de Neuffontaines et celle de Mont-Sabot ont chacune leur cimetière entouré de murs. Les habitants de Vigne enterreront leurs morts à Mont-Sabot.

MAISON D'ÉCOLE. — La maison d'école, située à Vigne-le-Haut, a été bâtie en 1849; elle appartient à la commune et a coûté 10,000 francs. L'école est mixte et disposée selon les règlements. Elle est fréquentée par 100 élèves en hiver (60 garçons, 40 filles); dans la saison d'été, ce nombre est réduit aux deux tiers environ.

— La rétribution scolaire est de 4 fr. 25.

On envoie les petites filles aux écoles d'Anthien et de Bazoches, tenues par des sœurs de la Croix.

En général, les enfants des deux sexes sont occupés très-jeunes aux travaux des champs ou placés comme domestiques chez des laboureurs, ce qui nuit beaucoup à leur instruction.

LAVOIRS ET FONTAINES. — La commune possède deux lavoirs construits en pierres du pays et en très-bon état; ils ont coûté 2,700 francs. L'un se trouve à Neuffontaines et l'autre à Vigne-le-Bas.

Trois fontaines publiques, situées l'une au chef-lieu de la commune et les autres à Vigne-le-Haut et à Vigne-le-Bas, suffisent aux besoins de la population. Les sources de ces fontaines sortent des montagnes et donnent une eau limpide et très-saine; elles sont moins abondantes pendant les grandes sécheresses, mais elles ne tarissent jamais. Les puits creusés dans les hameaux de la commune donnent de bonnes eaux, mais ils sont quelquefois à sec pendant l'été.

POSTES. — La commune est desservie par le bureau de poste de Monceaux-le-Comte, où réside le facteur rural. Une boîte aux lettres est placée au village de Neuffontaines.

FONÈRES. — Trente-six hectares quatre-vingt-dix-huit ares de bois sont soumis au régime forestier sur le territoire de la commune; leur valeur est de 600 à 800 fr. l'hectare.

Neuffontaines fait partie du cantonnement de Lormes; on y réside le garde général.

CHASSE ET PÊCHE. — L'administration locale afferme le droit de chasse dans les bois communaux. Le gibier le plus commun est le lièvre et la perdrix. — On pêche dans le ruisseau de l'Armanche des écrevisses assez estimées.

CAMPES. — Un garde champêtre reçoit de la commune un traitement annuel de 200 francs; il est chargé de la surveillance des propriétés rurales. — Le garde forestier réside à Bazoches.

NOTES DIVERSES. — L'état civil de la commune remonte à l'année 1740. — Le chef-lieu, Neuffontaines, est la résidence d'un notaire, dont l'étude est assez importante. — Il y a un débit de tabac et cinq cabarets. — Soixante à soixante-dix ouvriers émigrent chaque année pendant la bonne saison pour aller travailler à Paris. — Le nombre des conseillers municipaux, d'après la population, est de douze. — Une commission de bienfaisance est instituée pour la répartition de l'assistance.

NOTICE HISTORIQUE. — Neuffontaines — *Not. Fontes*. — L'origine de cette commune remonte au XI^e siècle.

La cure de Neuffontaines était à la nomination de l'abbé de Clure, diocèse d'Autun. L'ancienne chapelle qui subsiste encore sur le Mont-Sabot, *mons abbatis*, et qui a été reconstruite en 1670, n'était autrefois qu'un oratoire privé dépendant du château, dont les fondations ont été découvertes en 1826, lorsqu'on fit des fouilles pour établir le cimetière. Ce château dominait la montagne qui est un des points géographiques les plus élevés du département, sa hauteur étant de 440 mètres 37 centimètres au-dessus du niveau de la mer.

Le prêtre Fortunat nous apprend qu'au V^e siècle Mont-Sabot appartenait à un seigneur nommé Abbon, qui avait emprisonné dans sa forteresse quelques comtes vaincus. Saint-Germain, évêque de Paris, délivra ces captifs sans qu'on pût se rendre compte des moyens qu'il avait employés, ce qui fut considéré comme un miracle par les populations.

La chapelle de Mont-Sabot, sous le vocable de Saint-Pierre, était autrefois l'église du prieuré de Neuffontaines (1); elle est entourée d'un petit cimetière dans

(1) On raconte qu'une chèvre, poursuivie par un loup, se réfugia dans cette église; comme le loup essayait d'entrer, les paysans accoururent et le tuèrent; de là, le proverbe du pays: *la chèvre a pris le loup*.

lequel s'élevaient quatre gros tilleuls, appelés : *Arbres de Sully*, parce qu'on suppose qu'ils ont été plantés par l'ordon de ce ministre sous le règne du roi Henri IV. Au pied de la montagne, non loin d'une vieille croix de pierre qui pourrait bien remplacer un monument détruit, on a trouvé un grand bassin en pierres de taille, décoré de dessins humains et une pierre tumulaire posée sur quatre bornes, sous laquelle était un squelette. Il y a été trouvé une pièce d'or au millésime de 1610.

En 1826, en creusant les fondations du cinquième, on a découvert un mur ayant à peu près cinquante centimètres d'épaisseur. Cette construction à chaux et à sable, qui paraît traverser la montagne, ferait supposer qu'autrefois il existait un fort en cet endroit.

A quelque distance de Mont-Sabot se trouvent les ruines du château de Bonchet, de *Doscheto*, qui a servi de prison d'État dans les guerres du religion. Neufontaines était au x^v^e siècle une châtellenie du Nivernais réunie à Monceaux-le-Comte. Cette châtellenie avait dans son ressort Chastellux, Chaillement, Bazoches, La Tour Rabuteau, Lys, La Coudray, Saizy, Dirol, Germonay, Vignol, Chaumont et Pont-Saint-Didier.

NUARS.

SITUATION, ROUTES ET CIREMINS. — Village du canton de Tanay, à 9 kilomètres nord-est de cette ville, à 1 myriamètre 0 kilomètres de Clamecy et à 7 myriamètres 4 kilomètres de Nevers.

Cette commune est située dans la petite vallée de l'Armanche. Son territoire est traversé par la route départementale n° 12, de Château-Chinon à Clamecy, et par le chemin de moyenne communication n° 19, de Tanay à Vézelay, actuellement en construction. Ces deux routes, qui se croisent à angle droit au village de Nuars, assurent à cette localité des communications faciles.

Les chemins vicinaux classés y sont au nombre de quatre, ayant ensemble une longueur de 6,170 mètres, dont 4,300 mètres sont à l'état d'entretien.

Le sol de cette commune appartient à l'étage inférieur du système oolithique, caractérisé dans la vallée

de l'Armanche par le calcaire ou argiloux, signalé par cet étage existe.

DIVISION ET POPULATION DE LA COMMUNE. — Nuars se compose, avec les quatre hameaux qui en dépendent, de 156 habitations, dont 40 sont converties en étables. La population de la commune est de 567 habitants, ainsi divisés en deux sections : 1^o Nuars, 350 ; 2^o *Sauzes*, 12 ; *Saint-Thibault*, 41 ; 2^o *Bonnesson*, 180 ; *Le Bonchet*, 8.

SUPERFICIE DU SOL, RIVERS. — L'étendue superficielle imposable de la commune est de :

Terres labourables	980 ^h 53 ^a 90 ^c	} 1538 ^h 02 ^a 50 ^c
Bois	419 75 50	
Prairies	80 21 25	
Vignes	28 79 40	
Chênes, jardins et vergers	41 04 40	
Pâtures	6 05 40	
Châumes, broussailles et friches	6 61 95	
Contenance non imposable, routes, etc.	25 33 50	
Revenu imposable (servant de base à la contribution foncière)	9,882 ^{fr}	
Valeurs locatives (revenu des propriétés bâties et non bâties de la commune)	48,637 ^{fr}	
Contribution foncière	5,007 33	
— mobilière	805 95	
—	5,813 38	

Nuars est le chef-lieu d'une perception qui comprend La Maison-Dieu, Neufontaines, Saint-Aubin, Saizy, Teigny et Vignol. Le percepteur réside au hameau de Forblé, commune de La Maison-Dieu.

PROPRIÉTÉS COMMUNALES. — Les revenus ordinaires de la commune s'élèvent à 2,410 fr. 35 ; ils ne suffisent pas à ses dépenses annuelles et obligatoires ; elle est obligée de s'imposer extraordinairement.

La section de Bonnesson possède 55 hectares 17 ares de bois. Les habitants ont des affouages dont le prix moyen est de 12 fr. le lot.

INDUSTRIE, COMMERCE. — Il n'y a pas d'autre industrie que l'agriculture et l'élevé des bestiaux. Deux moulins à eau moulent le blé pour les besoins de la commune.

La propriété étant divisée, les travaux des champs ne peuvent occuper que ceux qui possèdent quelque petit coin de terre. Les manoeuvres sont obligés d'aller travailler à Paris ou dans les environs, attendu qu'il n'y a point d'usine dans le pays.